



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 67 r) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet :

transparence dans le domaine des armements

Registre des armes classiques

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent document est le dixième rapport de synthèse publié par le Secrétaire général depuis la création du Registre***. Il contient les données et éléments d'information fournis par 110 gouvernements sur l'importation et l'exportation des armes classiques visées par le Registre – chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, hélicoptères d'attaque, avions de combat, navires de guerre, et missiles et lanceurs de missiles – pour l'année civile 2001. Le rapport comprend des informations supplémentaires communiquées par les gouvernements sur les achats liés à la production nationale et les dotations militaires. Les réponses sont reproduites telles quelles dans les sections II et IV et celles qui seront communiquées ultérieurement seront publiées sous forme d'additifs au présent rapport.

La section III du rapport contient un index des informations générales communiquées par les gouvernements conformément aux paragraphes 10 et 18 de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991 et au paragraphe 5 de la résolution 47/52 L de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1992. On pourra consulter ces informations au Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU.

* A/57/150.

** L'établissement de la version définitive du présent rapport est subordonné à la réception d'un nombre suffisant de réponses des gouvernements.

*** Les neuf premiers rapports ont été publiés sous les cotes A/48/344 et Corr.1 à 3 et Add.1 à 3; A/49/352 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/50/547 et Corr.1 et Add.1 à 4; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; A/54/226 et Corr.1 et Add.1 à 6; A/55/299 et Corr.1 et Add.1 à 6; et A/56/257 et Add.1 et 2.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–9	3
II. Informations communiquées par les gouvernements	10–11	5
A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements		5
B. Réponses reçues des gouvernements		9
III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 2001.....		49
IV. Informations reçues des gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale		51
Annexe		
Vues exprimées par les gouvernements conformément au paragraphe 4 a) de la résolution 56/24 Q de l'Assemblée générale		88

I. Introduction

1. Le Secrétaire général a institué le Registre des armes classiques des Nations Unies le 1er janvier 1992 en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1991, intitulée « Transparence dans le domaine des armements ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale demandait à tous les États Membres de fournir annuellement des données relatives à l'importation et l'exportation des armes classiques appartenant aux sept catégories visées par le Registre. Elle invitait également les États Membres, en attendant que le Registre soit complété, à fournir au Secrétaire général, avec leur rapport annuel sur leurs importations et exportations d'armes, les informations générales disponibles concernant leurs dotations militaires, leurs achats liés à la production nationale et leur politique en la matière, et priait le Secrétaire général de consigner ces informations et de permettre aux États Membres de les consulter sur demande.

2. Dans sa résolution 47/52 L du 15 décembre 1992, intitulée « Transparence dans le domaine des armements », l'Assemblée générale invitait tous les États Membres à fournir annuellement au Secrétaire général, avant le 30 avril, à compter de 1993, les données et informations demandées et les engageait à faire connaître au Secrétaire général leur politique nationale, leur législation et leurs procédures administratives en matière d'importation et d'exportation d'armes, qu'il s'agisse de l'autorisation des transferts d'armes ou de la prévention des transferts illicites, conformément au paragraphe 18 de la résolution 46/36 L. Elle a renouvelé sa demande dans des résolutions ultérieures¹.

3. Comme suite aux demandes de l'Assemblée générale², le Secrétaire général, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, a élaboré des rapports sur la tenue du Registre et des modifications à y apporter, en 1994, en 1997 et en 2000. Ces rapports ont été présentés à l'Assemblée générale respectivement à sa quarante-neuvième, cinquante-deuxième et cinquante-cinquième session (A/49/316, A/52/316 et A/55/281).

4. Dans sa résolution 49/75 C et dans des résolutions ultérieures³, elle a décidé de continuer à examiner la portée du Registre et la participation à celui-ci et, pour ce faire, a prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Les vues des États Membres ont été publiées dans les rapports du Secrétaire général sur cette question (A/50/276 et Add.1; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; A/54/226 et Corr.1 et Add.1 à 6; A/55/299 et Corr.1 et Add.1 à 6; et A/56/257 et Add.1 et 2).

5. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a, par sa résolution 56/24 Q du 29 novembre 2001, demandé aux États Membres, en vue de parvenir à une participation universelle, de fournir chaque année au Secrétaire général, avant le 31 mai, les données et informations demandées pour le Registre, y compris en lui adressant éventuellement un rapport portant la mention « néant », sur la base des résolutions 46/36 L et 47/52 L et des recommandations figurant dans les rapports de

¹ Résolutions 48/75 E, 49/75 C, 50/70 D, 51/45 H et 52/38 R.

² Résolutions 47/52 L, 48/75 E, 49/75 C, 50/70 D, 51/45 H, 53/77 V, 54/54 O et 55/33 U.

³ Résolutions 50/70 D, 51/45 H, 52/38 R, 53/77 V, 53/77 S, 54/54 O et 55/33 U.

1997 et 2000 du Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter (A/52/316, par. 64, et A/55/281, par. 94). L'Assemblée générale a invité les États Membres qui étaient en mesure de le faire, en attendant les améliorations qui seraient apportées au Registre, à fournir des informations complémentaires sur leurs achats liés à la production nationale et leurs dotations militaires, et à utiliser la colonne des « observations », sur le formulaire type de notification, pour fournir des données supplémentaires, portant par exemple sur les types et les modèles d'armes.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a réaffirmé sa décision de continuer à examiner la portée du Registre ainsi que la participation à celui-ci, en vue de l'améliorer encore et elle a rappelé à cet effet qu'elle avait prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Conformément au paragraphe 4 a) de la résolution, le Danemark (au nom de l'Union européenne) et le Kazakhstan ont communiqué leurs vues au Secrétaire général. Ces communications figurent en annexe au présent rapport.

7. Par ailleurs, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'un groupe d'experts gouvernementaux qui serait convoqué en 2003 sur la base d'une répartition géographique équitable, un rapport sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, compte tenu des travaux de la Conférence du désarmement, des vues exprimées par les États Membres et des rapports du Secrétaire général sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter en vue de prendre une décision à sa cinquante-huitième session.

8. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de donner suite aux recommandations figurant dans son rapport de 2000 sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter (A/55/281).

9. Conformément à ces recommandations, le Secrétaire général a entrepris un certain nombre d'activités visant à mieux familiariser les États Membres au Registre des armes classiques et à encourager une meilleure participation. Le Département des affaires du désarmement a coopéré avec les Gouvernements allemand, canadien, japonais et néerlandais à l'organisation de deux ateliers sous-régionaux sur la transparence dans le domaine des armements, qui étaient axés sur le Registre des armes classiques et sur un instrument normalisé pour faire rapport sur les dépenses militaires. Ces ateliers se sont tenus à Accra les 26 et 27 mars 2002, pour les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et à Windhoek, les 19 et 20 juin 2002, pour les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En outre, le Département a participé à une session du Comité sur la sécurité hémisphérique de l'Organisation des États américains qui s'est tenue à Washington le 26 avril 2002 et qui était consacré en partie au Registre. Le Département a également organisé le 18 octobre 2001 au Siège de l'ONU une séance officielle de représentants consacrée au Registre et à l'instrument normalisé pour faire rapport sur les dépenses militaires. En outre, en décembre 2001, le Département a publié un fascicule intitulé « Facts and Figures: 1992-1999 », qui fournit des informations sur la participation des gouvernements au Registre des armes classiques de 1992 à 1999. Le fascicule a été publié avec l'assistance du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Conformément aux recommandations du groupe d'experts (A/55/281, sect. VI, B) et afin de s'assurer que toutes les informations intéressantes sont

disponibles sur Internet, le Département a ouvert un site sur le Registre des Nations Unies⁴.

II. Informations communiquées par les gouvernements⁵

10. Les éléments d'information communiqués par les gouvernements sont présentés comme suit : a) un tableau synoptique de toutes les réponses reçues par le Secrétaire général; et b) les réponses de chaque gouvernement, les parties pertinentes des notes verbales étant également reproduites.

11. Le tableau synoptique a été établi pour plus de commodité. La mention « oui » indique que des éléments d'information concernant les importations ou les exportations d'armes relevant des sept catégories visées par le Registre ont été communiqués pendant la période considérée. Aux fins d'harmonisation, on a utilisé la mention « néant » lorsque l'État a répondu par la mention « néant », ou « aucune » ou « 0 » ou par un tiret (–), ou indiqué de toute autre manière qu'il n'avait procédé à aucune importation ou exportation. On a laissé un blanc sous les rubriques « Informations sur les importations » et « Informations sur les exportations » lorsque l'État n'a communiqué aucune donnée; il peut néanmoins avoir fourni des explications dans sa note verbale, comme indiqué ci-dessus. Seules sont reproduites dans la partie B de la présente section les parties des formulaires types et des notes verbales contenant des informations précises sur la question. Lorsque dans son formulaire type, ou sa note verbale, l'État a répondu par la mention « néant » ou par un blanc, sa réponse figure uniquement dans le tableau synoptique.

A. Tableau synoptique des réponses des gouvernements⁶

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Afrique du Sud	Oui	Néant		Non
Allemagne	Oui	Oui		Oui
Andorre	Néant	Néant		Non
Antigua-et-Barbuda	Néant	Néant		Non
Argentine	Néant	Néant		Non
Arménie	Néant	Néant		Oui
Australie		Oui		Oui
Autriche	Oui	Néant		Oui
Azerbaïdjan	Néant	Néant		Non
Bangladesh		Oui		Non
Barbade	Néant	Néant		Non

⁴ <www.un.org/Depts/dda/CAB/register.htm>.

⁵ Les documents reçus sont reproduits tels quels. Les appellations employées dans le présent rapport n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position concernant le statut juridique des pays, territoires ou zones ni de leurs autorités.

⁶ Les îles Cook et Nioué ont soumis des rapports « néant ».

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Bélarus	Oui	Oui		Non
Belgique	Oui	Oui		Non
Belize	Néant	Néant		Non
Bhoutan	Néant	Néant		Non
Bolivie	Néant	Néant		Non
Brésil	Néant	Oui		Oui
Bulgarie	Oui	Oui		Oui
Burkina Faso	Néant	Néant		Non
Cambodge	Néant	Néant		Non
Canada	Oui	Oui		Oui
Comores	Néant	Néant		Non
Costa Rica	Néant	Néant		Non
Croatie	Néant	Néant		Oui
Cuba	Néant	Néant		Non
Danemark	Néant	Oui		Oui
Djibouti	Néant	Néant		Non
Équateur	Néant	Néant		Non
Espagne	Néant	Oui		Oui
Estonie	Néant	Oui		Oui
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui		Oui
Ex-République yougoslave de Macédoine	Néant	Oui		Oui
Fidji	Néant	Néant		Non
Finlande	Oui	Néant		Oui
France	Oui	Néant		Oui
Gambie	Néant	Néant		Non
Géorgie	Néant	Néant		Oui
Grenade	Néant	Néant		Non
Guatemala	Néant	Néant		Non
Guyana	Néant	Néant		Non
Haïti	Néant	Néant		Non
Honduras	Néant	Néant		Non
Hongrie	Néant	Néant		Non
Îles Marshall	Néant	Néant		Non
Îles Salomon	Néant	Néant		Non
Irlande	Oui	Oui		Oui
Islande	Néant	Néant		Non
Israël	Oui	Oui		Non
Italie	Oui	Oui		Oui
Jamaïque	Néant	Néant		Non
Japon	Néant	Néant		Oui

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Jordanie	Néant	Oui		Non
Kazakhstan	Néant	Oui	Oui	Oui
Kenya	Néant	Néant		Non
Kiribati	Néant	Néant		Non
Lettonie	Néant	Oui		Non
Liban	Néant	Néant		Non
Lesotho	Néant	Néant		Non
Liechtenstein	Néant	Néant		Non
Lituanie	Néant	Néant		Non
Luxembourg	Néant	Oui		Non
Malaisie		Oui		Non
Malawi	Néant	Néant		Non
Maldives	Néant	Néant		Non
Malte	Néant	Néant		Non
Maurice	Néant	Néant		Non
Monaco	Néant	Néant		Non
Mongolie	Néant	Néant		Non
Nauru	Néant	Néant		Non
Népal	Néant	Néant		Non
Niger	Néant	Néant		Non
Norvège	Néant	Oui		Non
Nouvelle-Zélande	Oui	Oui		Oui
Ouzbékistan	Néant	Néant		Non
Pakistan	Néant	Oui		Non
Palaos	Néant	Néant		Non
Panama	Néant	Néant		Non
Paraguay	Néant	Néant		Non
Pays-Bas	Oui	Oui		Oui
Pérou	Néant	Néant		Non
Pologne	Oui	Néant		Oui
République de Corée	Oui	Oui		Non
République de Moldova	Néant	Néant		Non
République tchèque	Oui	Oui		Non
République-Unie de Tanzanie	Néant	Néant		Non
Roumanie	Néant	Oui		Oui
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui		Oui
Rwanda	Néant	Néant		Non
Saint-Kitts-et-Nevis	Néant	Néant		Non

<i>État</i>	<i>Informations sur les exportations</i>	<i>Informations sur les importations</i>	<i>Explications fournies dans la note verbale</i>	<i>Informations générales</i>
Saint-Marin	Néant	Néant		Non
Samoa	Néant	Néant		Non
Sao Tomé-et-Principe	Néant	Néant		Non
Sénégal	Néant	Néant		Non
Seychelles	Néant	Néant		Non
Sierra Leone	Néant	Néant		Non
Singapour	Néant	Oui		Non
Slovaquie	Oui	Oui		Oui
Slovénie	Néant	Néant		Non
Suède	Oui	Néant		Oui
Suisse	Oui	Oui		Oui
Suriname	Néant	Néant		Non
Tadjikistan	Néant	Néant		Non
Thaïlande	Néant	Oui		Non
Tuvalu	Néant	Néant		Non
Vanuatu	Néant	Néant		Non
Viet Nam	Néant	Néant		Non
Yougoslavie	Oui			Oui
Zambie	Néant	Néant		Non

B. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

Pays déclarant : Afrique du Sud

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2001

Date de présentation : 13 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Swaziland	7	Sans objet	Sans objet	Véhicule blindé de transport de troupes antimines de type RG31	Transfert : mars-septembre
	Inde	75	Sans objet	Sans objet	Véhicule blindé de transport de troupes antimines Casspir	Transfert : mars
	Organisation des Nations Unies	7	Sans objet	États-Unis d'Amérique	Véhicule blindé de transport de troupes antimines de type RG31	Transfert : juin

Allemagne

Pays déclarant : **Allemagne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 28 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)^a</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Roumanie	2			Gepard	
IV. Avions de combat	Thaïlande	15			Alpha Jet A	
V Hélicoptères d'attaque	Portugal	1 ^a			EC 635	

^a L'État importateur final peut signaler un nombre d'articles différent en raison d'une définition différente du transfert.

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
V. Hélicoptères d'attaque	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4			Sea Lynx	

Notes explicatives

1. L'Allemagne applique la règle du départ du matériel du territoire du pays exportateur comme critère pour enregistrer ses transferts d'armes.
2. L'Allemagne continue : à n'enregistrer que les transferts de matériel complet, tel que défini dans les sept catégories et ne comprend pas les transferts des éléments suivants :
 - i) Éléments qui ont été démilitarisés
 - ii) Éléments transférés à des fins de destruction ou de mise au rebut (en particulier envoi à la casse)
 - iii) Éléments servant comme pièces de musée.

Le rapport national de l'Allemagne est également disponible sur l'Internet sur le site www.auswaertiges-amt.de/www/en/aussenpolitik/friedenspolitik/abr_und_r/index_html.

Australie

Pays déclarant : **Australie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 12 juillet 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat (uniquement pour la formation)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Hawk 127	Sans objet
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1) États-Unis d'Amérique 2) États-Unis d'Amérique 3) États-Unis d'Amérique 4) Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Plusieurs Plusieurs Plusieurs Plusieurs			AGM-142 AIM-120 AMRAAM Harpoon ASRAAM	

AutrichePays déclarant : **Autriche**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 5 juillet 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Botswana	1			Véhicules blindés à roues de transport de troupes	

Bangladesh

Pays déclarant : **Bangladesh**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2001

Date de présentation : 8 juillet 2002

Importations

					<i>Observations</i>	
<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
II. Véhicules blindés de combat	Fédération de Russie	39 VBTT BTR-80	Russie			
IV. Avions de combat	Fédération de Russie	8 MIG-29	Russie		Avions de chasse et d'attaque sol	Pas à transférer
VI. Navires de guerre	République de Corée	1			Frégate de classe DW 2000H	a) Frégate neuve construite au chantier naval de Daewoo en République de Corée suite à un accord d'achat passé avec Daewoo Heavy Industries, Limited. b) Livrée à la marine du Bangladesh le 29 mai 2001 après construction.
VII. Missiles et lanceurs de missiles	République de Corée	114 RAT-8	Chine		Exclus 192 RAT-73 obsolètes	
		6 Green Arrow	Pakistan			
		21 HN5J1A	Chine			
		4	Italie		Système de lancement de missiles OTOMAT MK-2 équipé de quatre lanceurs SSM	Le système de lancement de missiles est monté à bord de la frégate de classe DW2000H de la marine du Bangladesh. La frégate a été construite au chantier naval de Daewoo en République de Corée et livrée à la marine du Bangladesh le 29 mai 2001.

Note explicative : Seul l'achat de 8 MIG-29 effectué en 2000 n'a pas été notifié.

Bélarus

Pays déclarant : **Bélarus**

Original : russe

Informations générales : non

Année civile : 2001

Date de présentation : 2 juillet 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Iran (République islamique d')	14	Fédération de Russie		T-72M1	*
	Soudan	20	Fédération de Russie		T-55M	*
II. Véhicules blindés de combat	Émirats arabes unis	1	Fédération de Russie		BTR-80	*
IV. Avions de combat	Algérie	2	Fédération de Russie		MIG-29	*
	Ukraine	1	Fédération de Russie		SU-25UB	*
	Ukraine	3	Fédération de Russie		SU-25	*

* Partis du territoire de l'exportateur.

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Slovaquie	10	Fédération de Russie		SG2S1 de 122 mm	*
	Slovaquie	24			GD-30 de 122 mm	*

* Arrivés sur le territoire de l'importateur.

Belgique

Pays déclarant : **Belgique**

Original : français

Informations générales : non

Année civile : 2001

Date de présentation : 21 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Brésil	2			2 chars de dépannage Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	Brésil	7			M109 A3 – obus de 155 mm	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	1			Leopard 1 (sans tourelle)	*
II. Véhicules blindés de combat	Argentine	1			Mamba MK2	*
	Australie	6			Véhicules blindés de transport de troupes	

BrésilPays déclarant : **Brésil**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 29 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Belgique	2	Allemagne	–	Leopard IAI-CC	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Belgique	7		–	Obusier automoteur M 109 A3A de 155 mm	
VII. Missiles et lanceurs de missiles					(1)	

Critères nationaux de transfert : incorporation de l'équipement dans la dotation des forces armées.

(1) Les missiles importés constituent un organe de l'équipement importé mentionné.

Bulgarie

Pays déclarant : **Bulgarie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 3 juin 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Ex-République yougoslave de Macédoine	10			MTLB	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Gouvernement de la République du Tchad	6			Canon de 130 mm	
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	2			L-29	Provenant de la dotation du Ministère de la défense
	Slovaquie	6			L-29	
	États-Unis d'Amérique	5			L-39ZA	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République tchèque	2		Panama	2C1	

Canada

Pays déclarant : **Canada**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 6 juin 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Arabie saoudite	19			LAV III	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Navires de guerre	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1			Sous-marin	

Danemark

Pays déclarant : **Danemark**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 10 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis d'Amérique	4			Lance-roquettes multiples (LRM) de 227 mm	
VI. Navires de guerre	Suède Suède	1 1			Sous-marin classique	

Espagne

Pays déclarant : **Espagne**

Original : espagnol

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 22 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Italie	14			CENTAURO	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	175			Missiles	

Critères nationaux de transfert :

Exportations : sortie du matériel du territoire de l'exportateur et transfert de propriété.

Importations : arrivée du matériel sur le territoire de l'importateur et transfert de propriété.

EstoniePays déclarant : **Estonie**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 29 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Danemark	1			Frégate (transport de personnel et d'approvisionnements)	Don

États-Unis d'Amérique

Pays déclarant : États-Unis d'Amérique

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 31 mai 2002

Exportations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Arabie saoudite	27			M-60	
	Brésil	91			M-60	
	Égypte	10			M-60	
II. Véhicules blindés de combat	Arabie saoudite	19			Véhicule blindé léger (porteur de mortier)	
	Bahreïn	19			M-113	
	Canada	67			VBTT M-113 (à monter)	
	Égypte	1			M-113	
	Grèce	20			M-106	
	Italie	13			Véhicule d'assaut amphibie AAV7A1	
	Turquie	50			Véhicule blindé de transport d'infanterie (à monter)	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Australie	1			Canon naval MK45 Modèle 2	
	Danemark	4			Lance-roquettes multiples	
	Égypte	1			Obusier automoteur SPH-122	
	Portugal	14			M-109	
IV. Avions de combat	Brésil	2			P-3	
	Égypte	19			F-16	
	Grèce	3			TA-7	
V. Hélicoptères d'attaque	Australie	6			Hélicoptère SH-2G (A)	
	Colombie	23			UH-60	
	Jordanie	4			AH-1	
	Nouvelle- Zélande	3			Hélicoptère SG-2G (NZ)	
	Thaïlande	3			UH-60	
	Turquie	6			Hélicoptère S-70A	

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Brésil	2			LSD	Location
		1			LST	Location
		4			Frégate	Location
	Grèce	2			Frégate	Location
	Mexique	1			Frégate	
		1			LST	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Canada	12			Missile standard	
		3			RGM-84	
	Égypte	6			RGM/AGM-84	
	Espagne	90			Missile standard	
		24			RGM/AGM-84	
	Israël	1 902			Missile M-26	
		39			AIM-120	
		2			RGM-84	
	Japon	2			Lanceur naval	
	République de Corée	11			RGM-84	
		2			Lanceur de missiles Harpoon	
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	20			UGM84	
	Singapour	20			AIM-7	
		60			AIM-9	

Critères nationaux concernant les transferts : transfert de propriété

Note : En outre, au cours de l'année civile 2001, les transferts suivants ont eu lieu à la Province chinoise de Taiwan :

I. Chars de bataille	37 x M60A3
V. Hélicoptères d'attaque	2 x AH-1
	2 x 13 x OH-58
VII Missiles et lanceurs de missiles	204 Standard

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Norvège	1			AGM-119 (Missile Penguin)	

Critères nationaux concernant les transferts : transfert de propriété

Ex-République yougoslave de Macédoine

Pays déclarant : **Ex-République yougoslave de Macédoine**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 16 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Ukraine	31	URSS	Ukraine	T-72A	Ukraine-Grèce-Macédoine
II. Véhicules blindés de combat	Ukraine	10	URSS	Ukraine	BMP-2	Ukraine-Macédoine
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Ukraine	6	URSS	Ukraine	BM-21 GRAD	Ukraine-Macédoine
IV. Avions de combat	Ukraine	4	URSS	Ukraine	SU-25	
V. Hélicoptères d'attaque	Ukraine	10	URSS	Ukraine	MI-24	

Finlande

Pays déclarant : **Finlande**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2001

Date de présentation : 29 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suède	43			Véhicules blindés à roue XA-2025 et XA-2035	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Égypte	1			Arme de campagne 155 GH 52	En kit démonté

Critères nationaux de transferts : sortie du matériel du territoire de l'exportateur et transfert de propriété.

France

Pays déclarant : **France**

Original : français

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 3 juillet 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Émirats arabes unis	32			Leclerc	
II. Véhicules blindés de combat	Portugal	12			VBL	
	Grèce	29			VBL	
	Italie	5			VAB	
	Brunéi Darussalam	17			VAB	
	Oman	6			VBL	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Belgique	24			Mortier 120 mm	
	Italie	12			Mortier 120 mm	
IV. Avions de combat	Pakistan	8			Mirage V	
V. Hélicoptères d'attaque	Arabie saoudite	1			Cougar AS 532 A2	
	Émirats arabes unis	1			Panther AS 565 SB	
VI. Navires de guerre	Turquie	3			Aviso A69	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pakistan	2			Exocet	

Irlande

Pays déclarant : **Irlande**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 31 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2	Sans objet	Sans objet	Prototype de véhicule blindé de transport de troupes	Pour essai et promotion
	Singapour	1	Sans objet	Sans objet	Prototype de véhicule blindé de transport de troupes	Pour évaluation technique, démonstration et promotion

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suisse	40			VBTT Mowag Piranha	Nouvel achat. Le nombre total au titre du contrat était de 40, dont 25 ont été importés en 2001 et les 15 restants en 2002
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	France	4		Liban	Mortiers Brandt de 120 mm	Rapatriés en Irlande en 2001

IsraëlPays déclarant : **Israël**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 31 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Inde	10			155 mm	Canons de fusil
	Cameroun	6			155 mm	Mortiers
IV. Avions de combat	Sri Lanka	2			CFIR-C2	

Critères nationaux de transfert : sortie du matériel du territoire national.

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	117			AMRAM AIM-120B	

Critères nationaux de transfert : arrivée du matériel sur le territoire national.

ItaliePays déclarant : **Italie**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 21 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Nigéria	2			Obusier automoteur de 155 mm	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suède	2			BV 206 S	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	France	12			Mortiers de 120 mm	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	60			Missiles AMRAAM	

JordaniePays déclarant : **Jordanie**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 4 avril 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	126	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Challenger-1	Usagés

Kazakhstan

Pays déclarant : **Kazakhstan**

Original : russe

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 14 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Fédération de Russie	8	Fédération de Russie		6 articles SU-27S 2 articles SU-27U	Vols en provenance de la Fédération de Russie

LettoniePays déclarant : **Lettonie**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 7 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Suède	6				

MalaisiePays déclarant : **Malaisie**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 3 juillet 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Afrique du Sud	22		Afrique du Sud	Canon d'artillerie de 155 mm G5	Nouveau contrat
	Afrique du Sud	6		Afrique du Sud	Canon d'artillerie de 155 mm G5	Contrat supplémentaire

NorvègePays déclarant : **Norvège**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 8 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Pays-Bas	10	Allemagne		Leopard 2 A5	

Un total de 52 Leopard 2 A5 seront importés vers la Norvège à partir des Pays-Bas pendant la période 2001-2002.

Nouvelle-Zélande

Pays déclarant : **Nouvelle-Zélande**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 31 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Entreprise commerciale espagnole	1 sealift			Navire roulier commercial à double usage	Le bateau a été vendu à l'entreprise qui l'avait affrété à des fins commerciales.

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	3			Seasprite SH-2G	

Critères nationaux de transfert : outre le déplacement matériel d'équipement d'un territoire à un autre ou au sein du territoire national, les transferts internationaux supposent également le transfert de la propriété et du contrôle sur le matériel.

PakistanPays déclarant : **Pakistan**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 6 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Chine	20			Avions F-7PG	

Pays-Bas

Pays déclarant : **Pays-Bas**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 31 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Chili	5	Allemagne		Leopard 1	
	Norvège	10	Allemagne		Leopard 2	
VI. Navires de guerre	Grèce	1	Pays-Bas		Frégate (classe Kortenaer)	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	7			Apache AH-64D	

Pologne

Pays déclarant : **Pologne**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 9 avril 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Yémen	3	Pologne		Engin de débarquement de type NS-717 (LCU)	Tous les bateaux ont été construits par Stocznia Marynarki Wojennej (chantier naval Gdynia) pour le compte du Ministère de la défense du Yémen

République de Corée

Pays déclarant : République de Corée

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 21 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VI. Navires de guerre	Bangladesh	1	République de Corée		Frégate (1 870 tonnes)	
	Venezuela	1	République de Corée		Pétrolier (9 750 tonnes)	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	5	États-Unis d'Amérique		Harpoon	
	Israël	62	Israël		HARPY	

République tchèque

Pays déclarant : République tchèque

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 21 mai 2002

Exportations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Slovaquie	1			Char T-54/55 AM2	
	Sri Lanka	25			Char T-54/55 AM2	
II. Véhicules blindés de combat	Sri Lanka	2			Char MT-55	Pose de ponts
	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	4			APC OT64, OT810	Pièces de collection
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Slovaquie	24			Obusier D-30A de 122 mm	
	Zimbabwe	10			Obusier S/P 2S1 de 122 mm	
	Slovaquie	43			Obusier S/P 2S1 de 122 mm	
	Slovaquie	6			MBRL RM-70 de 122 mm	
	Sri Lanka	8			MBRL RM-70 de 122 mm	
	Géorgie	12			Obusier D-30A de 122 mm	
IV. Avions de combat	États-Unis d'Amérique	1			MIG 21	Pièces de collection
	États-Unis d'Amérique	3			L-39 MS	

Importations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) exportateur(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Slovaquie	8			Obusier S/P 2S1 de 122 mm	

Roumanie

Pays déclarant : **Roumanie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 31 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	2			Système de canon antiaérien automoteur GEPARD de 35 mm	

SingapourPays déclarant : **Singapour**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 17 mai 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	Plusieurs			AIM-7M, AIM-9M	

Slovaquie

Pays déclarant : Slovaquie

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 9 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Italie	1			OT 810	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Bulgarie	2			Obusier SH2S1 de 122 mm	
	Bélarus	24			Obusier SH2S1 de 122 mm	
	Bélarus	10			Obusier D-30 de 122 mm	
	République tchèque	8			Obusier SH2S1 de 122 mm	
	Grèce	12			Obusier SkKH ZUZANA de 155 mm	
	Zimbabwe	2			Obusier SH2S1 de 122 mm	
IV. Avions de combat	Angola	4			SU 22 M4	
	Angola	1			SU 22 UB	

Critères nationaux de transfert : la République tchèque contrôle l'exportation d'armes classiques et les technologies connexes conformément à ses obligations internationales, en tenant compte de sa sécurité nationale et de ses intérêts économiques.

L'exportation d'armes classiques et de technologies connexes est régie par la loi No 179/1998 relative au commerce de matériel militaire (entrée en vigueur le 1er juillet 1998).

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République tchèque	6			Lance-roquettes de 122 mm, modèle 70	
		20			Obusier SH2S1 de 122 mm	
		24			Obusier D-30 de 122 mm	

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Pays déclarant : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : oui

Date de présentation : 31 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
I. Chars de bataille	Jordanie	88			Véhicule blindé de combat de type Challenger I	
V. Hélicoptères d'attaque	Allemagne	4			Super Lynx 88a	
VI. Navires de guerre	Canada	1			Sous-marin classe Upholder	Rebaptisé HMCS Windsor
	Guyana	1			Patrouilleur classe Island	Ex-HMS Orwell
	Trinité-et-Tobago	1			Patrouilleur classe Island	Ex-HMS Orkney
	Grèce	1			Dragueur de mines	Ex-HMS Berkeley

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	États-Unis d'Amérique	16			Missiles de croisière	

Suède

Pays déclarant : **Suède**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 5 juin 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Italie	2			Véhicule tout terrain 206S	
	Suisse	1			Véhicule de combat CV9030	
	Espagne	10			Véhicule tout terrain 206S	
IV. Navires de guerre	Danemark	1			Sous-marin classe Näcken	

Critères nationaux de transfert : transfert physique à la frontière.

SuissePays déclarant : **Suisse**

Original : anglais

Année civile : 2001

Informations générales : non

Date de présentation : 8 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Irlande	25			Piranha IIIH 8x8	

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Suède	1	Suède		SPz 2000	

Thaïlande

Pays déclarant : **Thaïlande**

Original : anglais

Informations générales : non

Année civile : 2001

Date de présentation : 6 juin 2002

Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
IV. Avions de combat	Allemagne	15	Allemagne	Udonthani	Alpha Jet	7 articles (avril 2001) 8 articles (décembre 2001)

Yougoslavie

Pays déclarant : **Yougoslavie**

Original : anglais

Informations générales : oui

Année civile : 2001

Date de présentation : 30 mai 2002

Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Ex-République yougoslave de Macédoine	22	République fédérale de Yougoslavie		Mortiers BM de 120 mm	
	Myanmar	36	États-Unis d'Amérique		Obusier M2A1 de 105 mm à propulsion assistée	
	Myanmar	18	République socialiste fédérative de Yougoslavie		Obusier M56 de 105 mm à propulsion assistée	

III. Index des informations générales reçues des gouvernements pour l'année civile 2001

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Allemagne	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politique et pratique de l'Allemagne en ce qui concerne les exportations d'armes traditionnelles et la technologie qui y est liée.	Anglais
Arménie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Australie	Dotations nationales. Achats liés à la production nationale.	Anglais
Autriche	Dotations nationales. Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Brésil	Dotations militaires et achats liés à la production nationale. Politique pertinente et/ou législation nationale.	Anglais
Bulgarie	Dotations militaire et achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Canada	Dotations en matériel – Forces armées canadiennes (au 31 décembre 2001). Achats liés à la production nationale.	Anglais
Croatie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale.	Anglais
Danemark	Dotations militaires.	Anglais
Espagne	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politiques et procédures de l'Espagne pour le transfert de matériel de défense.	Espagnol
Estonie	Dotations militaires (au 1er mai 2002). Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
États-Unis d'Amérique	Dotations militaires et achats liés à la production nationale. Politiques pertinentes des États-Unis d'Amérique, politiques, législation et procédures administratives pertinentes en matière d'importation et d'exportation d'armes.	Anglais
Ex-République yougoslave de Macédoine	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale (« blanc »).	Anglais
Finlande	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale.	Anglais
France	Dotations militaires (au 31 décembre 2001). Achats liés à la production nationale. Politique concernant les dotations militaires.	Français

<i>État</i>	<i>Titre</i>	<i>Langue</i>
Géorgie	Dotations militaires.	Anglais
Irlande	Dotations nationales.	Anglais
Italie	Dotations militaires et achats liés à la production nationale d'armes classiques (rapport établi en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale).	Anglais
Japon	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politiques du Japon concernant le contrôle des exportations et importations d'armes.	Anglais
Kazakhstan	Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Nouvelle-Zélande	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Pays-Bas	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale (« néant »)	Anglais
Pologne	Dotations militaires et achats liés à la production nationale (au 1er janvier 2002).	Anglais
Roumanie	Dotations militaires et achats liés à la production nationale d'armes classiques.	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale. Politiques du Royaume-Uni en matière d'importation et d'exportation de matériel de défense.	Anglais
Slovaquie	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale (« néant »).	Anglais
Suède	Dotations militaires, au 1er janvier 2002. Achats liés à la production nationale. Échange annuel d'informations militaires au 1er janvier 2002. Échange mondial d'informations militaires; échange annuel d'informations sur les plans de défense (ces rapports sont établis conformément au Document de Vienne de 1999). La politique suédoise en matière de contrôle des exportations et les exportations de matériel militaire en 2001.	Anglais
Suisse	Dotations militaires. Achats liés à la production nationale.	Anglais
Yougoslavie	Dotations nationales. Achats liés à la production nationale.	Anglais

IV. Informations reçues des gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale

<i>État</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats</i>
Allemagne	Oui	Oui
Arménie	Oui	Néant
Australie	Oui	Oui
Autriche	Oui	Néant
Brésil	Oui	Oui
Bulgarie	Oui	Néant
Canada	Oui	Oui
Croatie	Oui	Oui
Danemark	Oui	
Espagne	Oui	Oui
Estonie	Oui	Néant
États-Unis d'Amérique	Oui	Oui
Ex-République yougoslave de Macédoine	Oui	Blanc
Finlande	Oui	Oui
France	Oui	Oui
Géorgie	Oui	
Irlande	Oui	
Italie	Oui	Oui
Japon	Oui	Oui
Kazakhstan		Néant
Nouvelle-Zélande	Oui	Néant
Pays-Bas	Oui	Oui
Pologne	Oui	Oui
Roumanie	Oui	Oui
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oui	Oui
Slovaquie	Oui	Néant
Suède	Oui	Oui
Suisse	Oui	Oui
Yougoslavie	Oui	Oui

Allemagne

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations¹ militaires au 31 décembre 2001</i>
I. Chars de bataille	2 490 : dont : 707 Leopard 1 1 783 Leopard 2
II. Véhicules blindés de combat	3 996 : dont : 2 120 Marder 15 M113 356 Tpz-1 Fuchs 56 ATF 2 210 Wiesel 133 Wiesel MK 380 Gepard 143 Roland (chaîne) 409 SpPz Luchs 174 Jaguar 1
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 735 : dont : 140 FH M101 16 GebH 105 mm 197 FH 70 516 PzH M109 127 PzH 2000 512 Tampella 78 LARS 149 MLRs
IV. Avions de combat	507 ² : dont : 315 Tornado 23 MIG-29 152 F-4 17 Bréguet Atlantic
V. Hélicoptères d'attaque	245 ³ : dont : 202 BO-105 PAH-1 22 SEA LYNX 21 SEA KING
VI. Navires de guerre	66 : dont : 2 destroyers 12 frégates 25 patrouilleurs rapides 25 bâtiments auxiliaires
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Les dotations sont secrètes

¹ Les dotations militaires comprennent les systèmes qui à la fois sont sur l'inventaire et relèvent de la responsabilité des forces armées fédérales allemandes.

² Non compris 46 avions utilisés par les forces aériennes aux fins de la formation sur le terrain car il a été estimé que ces avions ne sont pas utilisables, du moins pour le combat.

³ Non compris trois hélicoptères utilisés par les forces aériennes allemandes aux fins de la formation sur le terrain car il a été estimé que ces hélicoptères ne sont pas utilisables, du moins pour le combat.

Achats liés à la production nationale*

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Achats liés à la production nationale en 2001</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	54 ATF 2
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	41 PzH 2000
IV. Avions de combat	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant

* Aux fins du présent rapport, les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes complets d'armes relevant des sept catégories d'armes que comprend le présent Registre que le Gouvernement a achetées en l'an 2001 auprès de fournisseurs établis en Allemagne ou dans le cadre de programmes de coproduction auxquels l'Allemagne participe en tant que partenaire.

Arménie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale au 31 mai 2002

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	110	Néant
II. Véhicules blindés de combat	146	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	229	Néant
IV. Avions de combat	6	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	7	Néant
VI. Navires de guerre	Néant	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	Néant

Au cours de l'année civile 2001, la République d'Arménie n'a obtenu de la production nationale aucune arme relevant des sept catégories définies dans le Registre.

Australie

Dotations nationales

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	103
II. Véhicules blindés de combat	880
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	272
IV. Avions de combat	135
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	19
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Les dotations sont secrètes

<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
Leopard	
ASLAV et M113	
105 mm et 155 mm	
F-111, F/A-18, P-3C, Hawk 127	10 Hawk 127 (montés en Australie)
Frégates, sous-marins, bâtiments amphibie, bateaux d'appui en mer	
Standard, Harpoon, Sparrow, Sea Sparrow, ASRAAM, AMRAAM, AGM-142	

Autriche

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	2	Ex-URSS	T-72 M1T	
	2	Ex-URSS	T-55 AM2	
	162	États-Unis d'Amérique	MBT M 60 A3Ö	Voir informations générales
	114	Allemagne	MBT Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	155	Production nationale	APC A1	
	105	Production nationale	APC A1/20 mm	
	4	Production nationale	ACV ULAN	
	264	Production nationale	HACV K/105 mm	Voir informations générales
	68	Production nationale	APC/UN	
	87	République fédérale d'Allemagne	TD JAGUAR 1	Voir informations générales
	8	République fédérale d'Allemagne	TD JAGUAR 2	
	1	Ex-URSS	BMP-2	
	2	Ex-URSS	BMP-1	
	2	Ex-URSS	BTR-70	
	2	Ex-URSS	PTS-M/PKP	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	104	États-Unis d'Amérique	M 101	
	189	États-Unis d'Amérique	M 109	
	24	États-Unis d'Amérique	M 2/immobile	
	4	États-Unis d'Amérique	M 30	
	63	États-Unis d'Amérique	M 2	
	193	Production nationale	M 86	
	48	Production nationale	M 60	
IV. Avions de combat	23	Suède	S-35Ö	
	29	Suède	S-105Ö	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant			
VI. Navires de guerre	Néant			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant			

Informations générales relatives aux dotations autrichiennes

I. Chars de bataille

1 BT M60 a été retiré du service.

II. Véhicules blindés de combat

12 HAVCV K/105 ont été retirés du service, mis au rebut ou démilitarisés

1 TD JAGUAR a été retiré du service

4 ACV ULAN ont été mis en service (à partir de la production nationale)

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	Néant		Pas de production nationale
II. Véhicules blindés de combat	Néant		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Néant		
IV. Avions de combat	Néant		Pas de production nationale
V. Hélicoptères d'attaque	Néant		Pas de production nationale
VI. Navires de guerre	Néant		Pas de production nationale
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant		Pas de production nationale

Brésil

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale (inclus dans les dotations militaires)</i>
I. Chars de bataille	377	
II. Véhicules blindés de combat	849	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	628	
IV. Avions de combat	143	7
V. Hélicoptères d'attaque	140(*)	
VI. Navires de guerre	31	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	(**)	

(*) Vingt hélicoptères ont été armés.

(**) Les missiles se trouvant sur l'inventaire du Brésil font organiquement partie du matériel énuméré ci-dessus.

Bulgarie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 475	Néant
II. Véhicules blindés de combat	1 885	Néant
III. Système d'artillerie de gros calibre	1 738	Néant
IV. Avions de combat	232	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	43	Néant

Armements et matériel destinés à l'exportation

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Quantité</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	Néant
III. Système d'artillerie de gros calibre	196
IV. Avions de combat	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant

Canada

Dotations militaires des forces armées canadiennes au 31 décembre 2001

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>
I. Chars de bataille	Leopard C2	114
	Engins blindés du génie	9
	Véhicules blindés de dépannage	8
	Chars poseurs de ponts	9
II. Véhicules blindés de combat	Véhicules blindés à roues de transport de troupes (grizzly)	266
	Véhicules d'appui feu (Cougar)	195
	Véhicules blindés légers (Bison)	199
	Véhicules blindés de transport de troupes M113	1 169
	Véhicules blindés légers (Coyote)	203
	Véhicules blindés de transport de troupes (LAV III)	494
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Canons sans recul de 106 mm	109
	Obusier M109 de 155 mm	76
	LG1 Mk II	28
	Obusier de 105 mm	96
IV. Avions de combat	Avions de chasse et d'attaque au sol CF-18 A et B	121*
	Patrouilleurs Arcturus CP-140A	3
	Patrouilleurs ASW CP-140	18
	Chasseurs Freedom CF-5 A et B	43
V. Hélicoptères d'attaque	CH-124 ASW (Sea King)	29
VI. Navires de guerre	Destructeurs de missiles téléguidés	4
	Frégates porte-hélicoptères	12
	Navires de défense côtière	12
	Navires de soutien opérationnel	2
	Sous-marins	2 (acceptés, 2 autres le seront à court terme)
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Missiles et lanceurs de missiles	1 518

* Sont passés de 122 à 121, un avion ayant été envoyé au Musée de l'aéronautique.

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>
I. Chars de bataille II. Véhicules blindés de combat III. Systèmes d'artillerie de gros calibre IV. Avions de combat V. Hélicoptères d'attaque VI. Navires de guerre VII. Missiles et lanceurs de missiles	Véhicules blindés de transport de troupes LAV III	121

Croatie

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	280	/	/	/
II. Véhicules blindés de combat	143	/	/	/
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 117	/	/	/
IV. Avions de combat	24	/	/	/
V. Hélicoptères d'attaque	9	/	/	/
VI. Navires de guerre	/	/	/	/
VII. Missiles et lanceurs de missiles	/	/	/	/

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	2	M-84 A4	/
II. Véhicules blindés de combat	/	/	/
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	/	/	
IV. Avions de combat	/	/	/
V. Hélicoptères d'attaque	/	/	/
VI. Navires de guerre	/	/	/
VII. Missiles et lanceurs de missiles	/	/	/

Danemark

Dotations militaires au 1er janvier 2002

Chars de bataille	248
Véhicules blindés de combat	335
Véhicules blindés de transport de troupes et véhicules blindés d'infanterie assimilés	341
Artillerie	479
Chars poseurs de ponts	10
Hélicoptères d'attaque	12
Hélicoptères d'appui au combat	13
Avions de combat	68
Hélicoptères de transport non armés	16
Navires de guerre de plus de 850 tonnes	
Patrouilleurs	4
Corvettes lance-missiles	3
Mouilleurs de mines	2
Navires de guerre de moins de 850 tonnes	
Mouilleurs de mines	2
Sous-marins	3
Navires de type Flex	14
Patrouilleurs côtiers	14

Espagne

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Armée</i>	<i>Marine</i>	<i>Aviation</i>	Total
I. Chars de bataille	634	16	0	650
II. Véhicules blindés de combat	2 327	39	0	2 366
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 179	18	0	1 197
IV. Avions de combat	0	17	198	215
V. Hélicoptères d'attaque	28	27	0	55
VI. Navires de guerre	0	48	0	48
VII. Missiles et lanceurs de missiles	0	386	980	1 366

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	0		
II. Véhicules blindés de combat	30	Véhicules blindés Pizarro (infanterie)	Mis en service en 2001
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	0		
IV. Avions de combat	0		
V. Hélicoptères d'attaque	0		
VI. Navires de guerre	2	Navire amphibie « Castilla » L-52 et navire « Mar Caribe » A-101	Mis en service en 2001
VII. Missiles et lanceurs de missiles	0		

Estonie

Dotations militaires (au 1er mai 2002)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
II. Véhicules blindés de combat	21 3 2		BTR-80 BTR-70 BTR-60	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	20 19 44		Mortier de 120 mm Obusier de 105 mm Mortier de 81 mm	
VI. Navires de guerre	1		Frégate (transport de personnel et appui)	

États-Unis d'Amérique

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires*</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	8 087	0
II. Véhicules blindés de combat	19 930	0
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	7 160	0
IV. Avions de combat	3 592	28
V. Hélicoptères d'attaque	2 405	
VI. Navires de guerre	315	2
VII. Missiles et lanceurs de missiles	121 484	685

* Les réductions observées dans toutes les catégories par rapport aux données de l'année dernière (année civile 2000) sur les dotations militaires des États-Unis résultent de la poursuite du programme de réduction.

Les augmentations constatées à la catégorie IV et VII sont dues à de meilleures procédures de comptabilité.

Informations générales

Les États-Unis estiment qu'il y a transfert de matériel militaire au moment où le titre de propriété concernant ce matériel est transféré entre les États-Unis et un autre pays. En conséquence, le rapport de 2002 comprend le matériel dont le titre de propriété a été transféré au cours de l'année civile 2001.

Ex-République yougoslave de Macédoine**Dotations militaires et achats liés à la production nationale**

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	125	
II. Véhicules blindés de combat	227	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	307	
IV. Avions de combat	4	
V. Hélicoptères d'attaque	10	
VI. Navires de guerre	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

Finlande

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	268	
II. Véhicules blindés de combat ²	1 375	19 ³
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	2 307	
IV. Avions de combat	63	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	15 ⁵	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pour des raisons de sécurité, aucun détail ne peut être donné	

¹ Données valables au 1er janvier 2002 concernant les dotations militaires relatives aux formations et unités de cadre.

² Transports de troupes blindés et véhicules de guerre blindés pour l'infanterie (y compris les véhicules assimilés).

³ Actuellement en construction, pas encore opérationnels.

⁴ Pièces d'artillerie automotrices et tirées et mortiers (calibre de 100 mm et au-dessus).

⁵ Six mouilleurs de mines (1 de classe Pohjanmaa, 2 de classe Hämeenmaa, 3 de classe Pansio), 9 vaisseaux lanceurs de missiles (4 de classe Rauma, 4 de classe Helsinki et 1 de classe Hamina).

France

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	1 084	
II. Véhicules blindés de combat	4 031	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	860	
IV. Avions de combat	649	
V. Hélicoptères d'attaque	349	
VI. Navires de guerre	59	

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	26	Leclerc
II. Véhicules blindés de combat	/	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	/	
IV. Avions de combat	12	7 Mirage 2000D, 3 Rafale, 1 Super Etendard Marine, 1 Breguet Atlantique
V. Hélicoptères d'attaque	/	
VI. Navires de guerre	1	
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Aucune information disponible

Géorgie

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	T55	56
	T72	31
II. Véhicules blindés de combat	BMP-1	66
	BMP-1K	11
	BMP-2	13
	BTR-60	11
	BTR-70	15
	BTR-80	3
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	2A36	3
	2A65	10
	BM-21	16
	M-120	17
	2S3	1
	2S7	1
	2S19	1
	D-30	66
IV. Avions de combat	SU-25	1
	SU-25K	5
	SU-25UB	1
V. Hélicoptères d'attaque	ML-24	3
VI. Navires de guerre	RK Pr206	1
VII. Missiles et lanceurs de missiles		Néant

Irlande

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description</i>
I. Chars de bataille	Néant	
II. Véhicules blindés de combat	104 (au total, dont) 18 15 15 40 14 2	Panhard AML 20 mm Panhard AML H90 Panhard VTT M3 Mowag Piranha Scorpion CVR (T) Sisu
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre Pièces d'artillerie Mortiers	91 (au total, dont) 24 71	Modèles Field L118 de 105 mm Mortiers Brandt de 120 mm
IV. Avions de combat	Néant	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

Italie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale d'armes classiques (rapport établi en application de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 253	19
II. Véhicules blindés de combat	3 575	8
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 326	
IV. Avions de combat	516	
V. Hélicoptères d'attaque	133	
VI. Navires de guerre	44	2
VII. Missiles et lanceurs de missiles	6 465	

Japon

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	1. Char type 74	842
	2. Char type 90	206
II. Véhicules blindés de combat	1. Véhicule blindé de transport de troupes type 60	180
	2. Véhicule blindé de transport de troupes type 73	337
	3. Véhicule blindé de transport de troupes type 96	100
	4. Véhicule blindé de combat type 89	62
	5. Véhicule blindé poste de commandement et transmission de type 82	231
	6. Véhicule de reconnaissance et de patrouille type 87	91
	7. Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87	48
	8. Engin blindé de dépannage type 78	50
	9. Engin blindé de dépannage type 90	17
	10. Véhicule de ravitaillement en munitions type 87	71
	11. Véhicule de mesure de la vitesse du vent type 75	13
	12. Véhicule blindé de transport de troupes type 73 (équipé d'anémomètre)	1
	13. Véhicule sur roues avec protection NBC	24
	14. Fusil sans recul automoteur type 60 de 106 mm	120
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1. Canon sans recul type 60 de 106 mm	390
	2. Mortier de 107 mm	276
	3. Mortier RT de 120 mm	341
	4. Obusier de 155 mm	1
	5. Obusier FH70 de 155 mm	479
	6. Mortier automoteur type 95 de 120 mm	18
	7. Obusier automoteur type 75 de 155 mm	201
	8. Obusier automoteur de 203 mm	91
	9. Lance-roquettes multiples type 75 de 130 mm	54
	10. Lance-roquettes multiples	63
IV. Avions de combat	1. F-15J/DJ	203
	2. F-4EJ*	104
	3. RF-4E/EJ	27
	4. F-1	37
	5. F-2A/B	22
	6. P-3C	100
	7. EP-3	5
V. Hélicoptères d'attaque	AH-1S	89
VI. Navires de guerre	1. Destroyer	54
	2. Sous-marin	16
	3. Navire mouilleur de mines	5
	4. Patrouilleur lanceur de missiles	3
	5. Chaland de transport de blindés	4
	6. Bâtiment auxiliaire	9
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

* Y compris les versions améliorées de F-4EJ.

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	Char type 90	18
II. Véhicules blindés de combat	1. Véhicule blindé de combat type 89 2. Véhicule de reconnaissance et de patrouille type 87 3. Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87 4. Engin blindé de dépannage type 90 5. Véhicule de ravitaillement en munitions type 87 6. Véhicule sur roues avec protection contre les agents chimiques 7. Véhicule blindé de transport de troupes type 96	1 1 1 1 1 2 29
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1. Mortier RT de 120 mm 2. Mortier automoteur type 96 de 120 mm 3. Obusier automoteur type 99 de 155 mm 4. Lance-roquettes multiple LRM	11 1 6 9
IV. Avions de combat	F-2	12
V. Hélicoptères d'attaque		0
VI. Navires de guerre	1. Destroyer 2. Sous-marin 3. Patrouilleur lance-missiles	1 1 2
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

Nouvelle-Zélande

Dotations militaires

I. Chars de bataille

Néant

II. Véhicules blindés de combat

77 véhicules blindés de transport de troupes (y compris sept transporteurs M548 non armés)

III. Systèmes d'artillerie de gros calibre

24 canons légers L119 de 105 mm

IV. Avions de combat

19 A4K Skyhawk (ces appareils ne sont plus en service).

6 P3K Orion

V. Hélicoptères d'attaque

3 hélicoptères Seasprite SH-2G

VI. Navires de guerre

2 frégates de classe ANZAC (voir plus haut pour les hélicoptères)

1 frégate de la classe Leander

1 navire ravitailleur (12 300 tonnes en pleine charge)

VII. Missiles et lanceurs de missiles

Néant

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>
I. Chars de bataille	Néant	
II. Véhicules blindés de combat	77	77 véhicules blindés de transport de troupes (y compris 7 transporteurs M548 non armés)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	24	24 canons légers L119 de 105 mm
IV. Avions de combat	25	19 A4K Skyhawk (ces appareils ne sont plus en service) 6 P3K Orion
V. Hélicoptères d'attaque	3	3 hélicoptères SH2G
VI. Navires de guerre	4	2 frégates de classe ANZAC (voir plus haut pour les hélicoptères) 1 frégate de la classe Leander 1 navire ravitailleur (12 300 tonnes en pleine charge)
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

Pays-Bas

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	1. Leopard 1	31
	2. Leopard 2	320
II. Véhicules blindés de combat	1. YPR-765 (25 mm)	383
	2. YPR-765	762
	3. YPR-765 (lanceur de missiles antichar tracté)	90
	4. M-113 (25 mm) C et V	115
	5. XA-188	80
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1. Obusier tracté M-101	1
	2. Obusier SP M-109	126
	4. Obusier tracté M-114	20
	5. Obusier tracté M-114/39	80
	6. Obusier tracté FH-70	14
	7. Canon 105 LT	8
	8. Mortier Brandt de 120 mm	135
	9. Mortier de 4,2 (fixé au sol)	1
	10. Lance-roquettes multiple de 227 mm	22
	IV. Avions de combat	F-16
V. Hélicoptères d'attaque	Apache AH-64	26
VI. Navires de guerre	1. Navires de guerre de surface	
	a) Frégates	
	Classe J. Van Heemskerk	2
	Classe Kortenaer	3
	Classe Tromp	0
	Classe Karel Doorman	8
	b) Navires d'étude et de levée hydrographique	
	Classe Tydeman	1
	Classe Buyskes	1
	c) Auxiliaires/ravitaillement	1
	Classe Amsterdam	1
	Classe Poolster	
	d) Chalands de transport de débarquement	1
	Classe Rotterdam	
	2. Sous-marins	
	Classe Walrus	4
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pour des raisons de sécurité, seul est donné le total général	16 547

Remarques

- I. Chars de bataille 5 Leopard 1 ont été exportés au Chili.
10 Leopard 2 ont été exportés en Norvège.
- II. Véhicules blindés de combat 8 véhicules de combat M-113 n'ont finalement pas été utilisés comme cibles terrestres.
En raison d'une erreur, 24 YPR-765 n'ont pas été inclus dans la déclaration précédente.

III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	3 mortiers BRANDT ont été démontés.
IV. Avions de combat	1 F-16 a été démonté. 1 F-16 s'est écrasé.
V. Hélicoptères d'attaque	7 apache AH-64 ont été importés des États-Unis.
VI. Navires de guerre	1 navire de guerre de la classe Kortenaer a été exporté en Grèce. 1 navire de guerre de la classe Tromp a été retiré du service et ajouté à une collection historique.
VII. Missiles et lanceurs de missiles	6 missiles ont été découpés en morceaux. 33 missiles ont été tirés.

Pologne

Dotations militaires et achats liés à la production nationale (au 1er janvier 2002)

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille			1 144	20
		T-55	263	–
		T-72	655	–
		PT-91	226	20
II. Véhicules blindés de combat			1 392	–
	VBTT	OT-64 <i>Skot</i>	22	–
	AIFV	BMP-1	1 332	–
		BRM-1	38	–
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre			1 482	–
	Canon/obusier		1 041	–
		2S1 de 122 mm	533	–
		H.M30 de 122 mm	279	–
		AH ML-20 de 152 mm	110	–
		sH.M-77 <i>Dana</i> de 152 mm	111	–
		A.2S7 de 203 mm	8	–
	Mortier		185	–
		M120 mod.38/43 de 120 mm	169	–
		2B11/2S12 <i>Sani</i> de 120 mm	16	–
Lance-roquettes multiples		256	–	
	BM-21 de 122 mm	226	–	
	RM-70 de 122 mm	30	–	
IV. Avions de combat			207	–
		MIG-21	87	–
		MIG-29	22	–
		SU-22	98	–
V. Hélicoptères d'attaque			111	3
		Mi-24	44	–
		Mi-2URP	23	–
		W-3W <i>Sokót</i>	44	3

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
VI. Navires de guerre		t.61MP, t.620, t.767, t.570, t.874, t.861K, t.863, t.776, t.888, t.ZP- 1200, t.B-199, t.877E, t.641	26	–
VII. Missiles et lanceurs de missiles		<i>Toczka, Luna</i>	8	–

Roumanie

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 373	Néant
II. Véhicules blindés de combat	2 081	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 381	Néant
IV. Avions de combat	309	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	15	8 IAR 330 SOCAT
VI. Navires de guerre ¹	13(*)	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles ²	9(**)	Néant

¹ Au-dessus de 850 tonnes.

² SSM jusqu'à 25 kilomètres.

(*) Le nombre total comprend trois dragueurs de mines.

(**) Ils ont tous été retirés du service en attendant qu'ils soient éliminés.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Définition</i>	<i>Nombre</i>
I. Chars de bataille	Total	590
	Challenger 1	205
	Challenger 2	382
	Chieftain	3
II. Véhicules blindés de combat	Total	3 795
	FV432Mk2	1 117
	HVM Stormer	148
	CVR (T) Sabre	137
	CVR (T) Salamander	32
	CVR (T) Scimitar	331
	CVR (T) Scorpion	1
	CVR (T) Spartan	616
	CVR (T) Sturgeon	35
	CVR (T) Striker	60
	Saxon	376
	Saxon Patrol	147
	Warrior	794
Saracen	1	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Total	423
	Canon léger de 105 mm	181
	Obusier AS90 SP	179
	Lance-roquettes multiples	63
V. Hélicoptères d'attaque	Total	147
	Lynx TOW Mk 7	57
	Lynx Mk3/Mk 8	57
	Sea King Mk 5/6	33
VI. Navires de guerre	Total	81
	Porte-avions	3
	Sous-marins	16
	Frégates/DD	32
	Navires amphibies	2
	Navires d'études et de relevés hydrographiques	3
	Patrouilleurs de haute mer	7
	Navire école pour l'armée de l'air	1
	Bâtiment atelier	1
	Pétrolier ravitailleur	11
	Chaland de transport de matériel	5
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Total	13 815

Dotations militaires considérées comme équipement en service dans les forces armées du Royaume-Uni.

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>
I Chars de bataille		
II. Véhicules blindés de combat		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		
IV. Avions de combat		
V. Hélicoptères d'attaque	12	Merlin HM Mk1
VI. Navires de guerre		
VII. Missiles et lanceurs de missiles		

Les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes d'armes complets achetées par le Gouvernement auprès de fournisseurs établis au Royaume-Uni ou dans le cadre de programmes auxquels il collabore en tant que partenaire.

Slovaquie

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques</i>
I. Chars de bataille	272	Slovaquie	T-72	Au 1er janvier 2002
II. Véhicules blindés de combat	534	Slovaquie	BMP-1, BMP-2, OT-64, OT-90	Au 1er janvier 2002
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	374	Slovaquie	Obusier 2S1 SP, D-30, obusier-canon SP M-77, SP M2000, mortier modèle 1982, mortier PRAM SP, RM-70	Au 1er janvier 2002
IV. Avions de combat	79	Ex-URSS et Fédération de Russie	MIG-21, MIG-29, SU-22, SU-25	Au 1er janvier 2002
V. Hélicoptères d'attaque	19	Ex-URSS et Fédération de Russie	Mi-24	Au 1er janvier 2002
VI. Navires de guerre	Néant			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant			

Suède

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires au 1er janvier 2002</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Nombre total
I. Chars de bataille	Strv 121 Strv 122	153 119	272
II. Véhicules blindés de combat (y compris LAL)	Bgbv 81 Bgbv 82 Brobv 971 Patgb XA 180-203/203 A/T Pbv 501 Pbv 302 Stripbv 3021 Epbv 3022 Bplpbv 3023 Rlpbv 3024 Pbv 401 Bgbv 4012 Rlpbv 4014 Pbv 4020 Strf 9040 Strf 90 Bg Strf 90 E Strf 90 Lv Strf 90 Stri	34 3 32 123 347 504 75 50 6 10 436 87 20 46 325 26 43 30 56	2 253
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	12 cm KA-pj m/80 12 cm grk 15,5 cm bkan 15,5 cm haub 77A 15,5 cm haub 77B	24 568 26 129 50	797
IV. Avions de combat	AJ/S 37 JA 37 SK 37 JAS 39 SK 60 (PTA)	18 77 12 110 106	323
V. Hélicoptères d'attaque			0
VI. Navires de guerre	Sous-marins classe Gotland Sous-marin classe Västergötland Corvettes lance-missiles Stockholm Corvettes lance-missiles Göteborg Lance-missiles Norrköping Mouilleur de mines Carlscrona Mouilleur de mines Visborg	3 4 2 4 6 1 1	21
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pour des raisons de sécurité, aucun détail ne peut être donné.		

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	Nombre total
I. Chars de bataille	Strv 122	19	19
II. Véhicules blindés de combat	Strf 9040	56	59
	Strf 90 Stri	3	
IV. Avions de combat	JAS 39	17	17
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Pour des raisons de sécurité, aucun détail ne peut être donné		

Abréviations utilisées

AJ/S 37	Avion de reconnaissance de chasse et d'attaque au sol SAAB 37
Bgbv 4012	Véhicule blindé de dépannage 4012 (MT-LB)
Bgbv 81	Véhicule de dépannage 81
Bgbv 82	Véhicule de dépannage 82
Bkan	Bofors 1 A (mitrailleuse automotrice)
Bplpbv 3023	Véhicule blindé poste de contrôle de tir de Haeggglund 3023
Brobv 971	Engin blindé poseur de ponts (T-55)
Epbv 3022	Véhicule d'observation de tirs Haeggglund 3022
Grk	Mortier
Haub	Obusier
JA 37	Avion de chasse et d'attaque au sol SAAB 37
JAS 39	Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque au sol SAAB 39
KA-pj m/80	Canon mobile de défense côtière Bofors
Patbg XA 180-203/203 A/T	Véhicule blindé de combat d'infanterie
Pbv 302	VBTT Haeggglund 302
Pbv 401	VBTT 401 (MT-LB)
Pbv 4020	VBTT (MT-LB) 4020
Pbv 501	VBCI (BMP) 501
Rlpbv 3024	VBTT radio 3024
Pvr 551	VAB Missile antichar Haeggglund 551
Rlpbv 3024	VBTT radio 3024
Rlpbv 4014	VBTT radio 4014 (MT-LB)
SK 37	SAAB 37 version entraînement
SK 60	Avion de reconnaissance et d'attaque au sol SAAB 105
Strf 9040	VBCI Haeggglund 9040
Strf 90 Bg	Véhicule blindé de dépannage Haeggglund 9040 Bg
Strf 90 E	Véhicule d'observation des tirs Haeggglund 90 E
Strf 90 Stri	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement Haeggglund
Strf 90 Lv	Véhicule blindé de défense antiaérienne
Stripbv 3021	Véhicule de l'avant blindé poste de commandement Haeggglund 3021
Strv 121	Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type A 4
Strv 122	Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 S

Suisse

Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires¹</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	556	
II. Véhicules blindés de combat ²	750	62 (Piranha 8x8 APC 93)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre ³	1 092	
IV. Avions de combat	138	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant	

¹ Données valables au 1er janvier 2002 concernant les dotations militaires relatives aux formations et unités de l'organisation de commande.

² Véhicules blindés de transport de personnel et véhicules blindés de combat d'infanterie.

³ Pièces d'artillerie et mortiers autpropulsés et tirés (calibre 100 mm et au-dessus).

Yougoslavie

Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	36	États-Unis d'Amérique	– Obusier M2A1 de 105 mm à propulsion assistée	
	18	République socialiste fédérative de Yougoslavie	– Obusier de 105 mm M56 à propulsion assistée	

Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	22	Mortiers BM de 120 mm	

Annexe

Vues exprimées par les gouvernements conformément au paragraphe 4 a) de la résolution 56/24 Q de l'Assemblée générale

Union européenne

1. Dans sa résolution 56/24 Q, l'Assemblée générale a prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive.
2. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, les pays associés, Chypre, Malte et Turquie et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, Islande, Liechtenstein et Norvège, se joignent à la réponse commune ci-après des États membres de l'Union européenne concernant la résolution 56/24 Q de l'Assemblée générale.
3. Les États membres de l'Union européenne considèrent que la transparence dans le domaine des armements est un facteur majeur de confiance et de sécurité entre États. Le Registre des armes classiques établi par l'Organisation des Nations Unies constitue un pas en avant important sur le plan pratique dans ce domaine.
4. Le Registre contient des informations sur les transferts internationaux des armes classiques qui, lorsqu'elles sont accumulées en quantité excessive, peuvent avoir des effets déstabilisateurs. Il permet d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et d'améliorer l'entente entre les États. Les États membres de l'Union européenne sont convaincus qu'il faut tout faire pour que le plus grand nombre de pays participent au Registre et pour en améliorer l'efficacité. Les initiatives prises par l'Union pour assurer une meilleure participation ont montré que ce n'était que dans des cas exceptionnels que le refus de participer était motivé par le rejet de la notion sur laquelle reposait le Registre.
5. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont encouragés à soumettre les données au Registre y compris des rapports portant la mention « néant ». Les États membres de l'Union européenne sont persuadés que l'inclusion de données sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale permettrait d'établir un Registre plus complet.
6. Les États membres de l'Union européenne se félicitent de tous les efforts visant à renforcer encore le rôle du Registre en matière de maîtrise des armes classiques. À ce sujet, les membres de l'Union européenne se félicitent de l'initiative du Département des affaires de désarmement, en coopération avec l'Allemagne, le Canada, le Japon et les Pays-Bas, visant à organiser des séminaires régionaux et sous-régionaux sur le Registre des armes classiques établi par l'Organisation des Nations Unies et sur le système normalisé des Nations Unies concernant l'établissement de rapports sur les dépenses militaires en 2002. Le but de ces ateliers sera d'expliquer les buts et l'importance de ces instruments des Nations Unies dans le domaine de la transparence en matière d'armement. Ce faisant, ces ateliers devraient contribuer à assurer la plus large participation possible aux deux instruments. À cet égard, les membres de l'Union européenne se félicitent de la

tenue avec succès du premier séminaire sous-régional qui s'est tenu au Ghana en mars 2002 pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

7. Les États membres de l'Union européenne estiment que les travaux de la Conférence du désarmement en matière de transparence dans le domaine des armements continuent d'être très utiles et espèrent qu'il sera possible de s'entendre sur le mandat d'un comité spécial chargé d'étudier de nouvelles mesures de transparence et les moyens de renforcer le rôle du Registre.

8. Les États membres de l'Union européenne continuent à considérer que la transparence dans le domaine des armements est importante et que les mesures visant à renforcer cette transparence devraient être développées. Ils font cependant remarquer que les mesures dans le domaine des armes classiques devraient se distinguer de celles visant à accroître la transparence dans le domaine des armes de destruction massive. Autrement, la fiabilité du Registre serait compromise de même que les chances d'améliorer la participation et la transparence.

9. Quant à eux, les États membres de l'Union européenne continueront de participer activement à toutes les instances compétentes afin d'examiner les mesures de transparence qui peuvent contribuer au renforcement de la confiance et de la sécurité parmi tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

10. Les États membres de l'Union européenne tiennent à ce que le Registre fonctionne bien et à ce que les modifications nécessaires y soient apportées. Ils invitent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à fournir les données et les informations requises.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[14 mai 2002]

La République du Kazakhstan appuie sans réserve la tenue du Registre et les améliorations à y apporter.
